



Réf. : /
N° Sillage :
Réf. : / N° de Dossier :

CLINIQUE D'OBSTETRIQUE
CHEF DE PÔLE ADJOINT
Pr V. DEBARGE

COORDONNATEUR DU CENTRE
PLURIDISCIPLINAIRE
DE DIAGNOSTIC PRENATAL
Dr. P. VAAST

Sage-femme Coordinatrice

Madame C. THOMAS

Secrétariat :

Mme DUPONT – Mme SERGEANT

☎ 03 20 44 48 06

☎ 03 20 44 64 28

E-mail : cpdpnlille@chru-lille.fr

Obstétrique

Dr C. COULON
Dr S. HANSENS
Pr V. HOUFFLIN-DEBARGE
Pr C. GARABEDIAN
Pr D. SUBTIL
Dr P. VAAST

Echographie

Dr C. COULON
Dr T. FOURQUET
Dr S. HANSENS
Pr V. HOUFFLIN-DEBARGE
Pr D. SUBTIL
Dr P. VAAST
Dr P. VERPILLAT

Pédiatrie - Néonatalogie

Dr MH. DEPOORTERE
Dr S. JORIOT
Dr T. RAKZA
Dr D. THOMAS
Dr C. VAMOUR
Dr N. WESLINCX

Génétique Clinique

Dr O. BOUTE
Dr A. COESLIER-DIEUX
Dr J. GHOLMID
Pr S. MANOUVRIER
Dr F. PETIT
Dr C. VANLERBERGUE

Cytogénétique et Génétique Moléculaire

Dr E. BOUDRY
Dr S. BOUQUILLON
Dr T. SMOL

Conseillère en génétique

Mme C. CARRE
M A. WYREBSKI

Foeto-pathologie

Dr L. DEVISME
Dr H. FRANQUET
Dr M. STICHELBOU

Psychologue

Mme C. BRZYCHCY
Mme K. SAINT DENNY

ATTESTATION D'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE
D'INDICATION MEDICALE

Nous soussignés Docteur

Docteur

praticiens du Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Périnatal

après avoir examiné en réunion de concertation du Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Périnatal de Lille, le dossier de :

après l'avoir informée qu'il existe une haute probabilité que son enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic après avoir reçu la demande d'interruption de la grossesse émanant de la patiente

attestons que cette demande d'interruption de grossesse est recevable conformément aux articles L 2213-1 et R 2131-18 du Code de santé publique

pour le motif suivant :

au terme de 34 semaines d'aménorrhée.

L'intéressée, a été informée de la nature de l'intervention envisagée, de ses risques et complications potentiels, et a donné son consentement éclairé.

Cette attestation est élaborée en 3 exemplaires destinés à l'intéressée, au praticien prenant en charge la patiente et au CPDPN

A Lille, le

Docteur

Praticien du Centre Pluridisciplinaire de
Diagnostic Périnatal

Docteur

Praticien du Centre Pluridisciplinaire
de Diagnostic Périnatal